

RAPPORT DU CONSEIL DE GESTION PEDAGOGIQUE DU 20/10/2020

Approuvé lors de la réunion du 01/12/2020

Présents :

Direction : Marc Streker, Danielle Leenaerts, Cécile Dujardin

Professeurs : Alain Kazinierakis, Nicolas Gyömöre, Maud Salembier, Laetisia Franck, Simon Brunfaut, Philippe Henkart

Personnel administratif : Anne Pollet, Julie Dupont

Délégué au gouvernement : Michel Chojnowski

Etudiants : Laura Tourdot, Gildas Fando

Ordre du jour :

1. Approbation du PV 22/09
2. Approbation de l'ODJ
3. Bilan COVID
4. Point sur la rentrée
5. CESL
6. Levée du moratoire sur les habilitations : bachelier de spécialisation Pub
7. Article 78 du Décret Paysage
8. Point sur les étudiants camerounais
9. Divers

1. Approbation du PV 22/09

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'ODJ

L'ODJ est approuvé à l'unanimité, quelques divers supplémentaires.

3. Bilan COVID et Portail St-Luc

On est entré en code jaune et on passe à partir du 26 octobre en code orange c'est-à-dire poursuite en présentiel en bloc 1, et en demi-groupes ou sur rdv pour certains cours techniques et atelier pour les années supérieures. Il ne faut pas aller au-delà de 30% de la population globale de l'école soit 243.

Il faut souligner l'énorme travail de Cécile Thuillier pour remodeler les horaires. Ces nouvelles mesures seront d'application à partir de lundi prochain.

Il y aura une communication de la Ministre fin de cette semaine. Les informations seront transmises aux étudiants et aux professeurs dans les jours qui suivent. Les mesures sanitaires et l'organisation des espaces restent aussi d'application.

Cette période est encore indéterminée.

Le nouveau portail Saint-Luc sera en fonction après les vacances d'automne.

Dans l'intervalle d'autres outils ont été mis en place.

On va renvoyer un message aux étudiants, pour ceux qui sont en difficultés et qui habitent loin. Ceux-ci sont invités à se manifester, il y a le local informatique (16 places). Si des difficultés persistent en terme de connexion, un matériel et une aide via le service social est possible.

Le tracing se fait en interne, Sabine Debeer pour les étudiants et Anne Pollet pour les professeurs.

Pour le moment il y a 7 étudiants et deux professeurs en quarantaine.

Nicolas Gyömöre : Il est parfois pratique d'utiliser le travail à distance même en atelier. (Par exemple pour les cours qui se donnent en même temps ou pour les étudiants confinés). Est-ce intéressant de le garder ?

Danielle Leenaerts : La liberté académique est laissée aux professeurs, il faut maintenir le contact avec les étudiants et les prévenir des modalités. Jusqu'à ce que Mattermost et la plateforme prennent le relais.

Maud Salembier : Est-ce possible d'avoir les étudiants en classe plutôt que chez eux ?

Danielle Leenaerts : Il faut 30% des étudiants présents, sinon c'est ingérable.

Cécile Thuillier contactera les professeurs concernés, l'idée est de faire en sorte de garder le contact.

Attention toutefois aux étudiants qui profitent de la situation.

Laura Tourdot : c'est décourageant d'être seul chez soi. Plusieurs étudiants ont lâché pendant le confinement.

Laetisia Franck : Il arrive que les énoncés soient liés à un autre lieu. Est-ce qu'on peut organiser des remises dans l'endroit convenu avec tout le groupe ?

Danielle Leenaerts : En dehors et avec le respect des risques, on peut s'y tenir. Attention aux mesures barrières dans les transports publics.

Michel Chojnowski : pas d'information supplémentaires.

Simon Brunfaut : A partir de la semaine prochaine, les cours théoriques ne seront pas en présentiels ?

Danielle Leenaerts : c'est au cas par cas, on met l'essentiel des 30 % pour les cours pratiques. Ça ne doit pas empêcher des rdv éventuels (sauf le mardi).

Maud Salembier : les visites à l'extérieur sont-elles possibles ?

Danielle Leenaerts : oui avec renseignements pris au préalable et mesures barrières.

Marc Streker : on ne sera pas au point à 100% lundi, on fera des tests et on évaluera l'évolution de la crise.

Un rappel important pour les étudiants est de s'enregistrer sur la plateforme à l'adresse.school.

Les étudiants y sont à 80%. Cet outil sera très précieux. Il ne peut fonctionner que si tout le monde y est.

4. Point sur la rentrée

Il y a 810 étudiants.

L'AI est en augmentation.

Ce qui a bien fonctionné, ce sont les masters. C'est un bilan positif, et comment maintenir et garder ces étudiants jusqu'au bout. On est dans une configuration différente des autres années.

Michel Chojnowski : est-ce que c'est en partie les effets du décret 2020 ?

La première hypothèse est que beaucoup d'étudiants qui devaient partir et qui ne le font pas au vu des circonstances. Il y a une part de réflexion aussi, le non marchand a le vent en poupe. Les futures candidats ont eu le temps d'y réfléchir.

Autre raison de cette augmentation de population : certains étudiants ne sont pas partis à l'étranger (programmes AFS...).

5. CESL

Laura Tourdot : on a quelques réunions prévues avec le CESL, mais on ne sait pas ce que l'on peut faire vu les circonstances. On avait envisagé de faire venir des artistes, mais maintenant c'est différent. Il a des workshops maintenus avec des protocoles stricts.

Il y a beaucoup de nouveaux étudiants et c'est motivant pour la suite.

Danielle Leenaerts : Une rencontre a été entrevue avec Léo, le président. Il n'y a pas de problème à organiser des workshops, à voir comment mais il ne faut pas s'en priver.

Des moments festifs après 18h et des activités peuvent être proposés.

Maud Salembier : propose un ciné club pour garder du lien (attention avoir à l'esprit qu'on peut occuper un fauteuil sur 5)

Michel Chojnowski rappelle qu'il y a une réunion étudiants prévue juste après celle-ci.

6. Levée du moratoire sur les habilitations : bachelier de spécialisation Pub

Les habilitations étaient gelées depuis deux ans. En CA de l'ARES, il a été décidé de lever ce moratoire. A partir du mois de décembre, on pourra déposer de nouvelles demandes d'habilitation.

Un chantier existe, il s'agit du bachelier de spécialisation en PUB (60 crédits) qui porterait sur le copywriting. Le travail est mené par les professeurs de pub de l'école, du 75 et l'ESA St-Luc de Tournai en collaboration avec les directions des trois institutions.

Une note d'intention doit être introduite pour le mois de mars. Si la note est approuvée par la chambre des ESA, le dossier complet sera envoyé à l'ARES le 4 octobre 2021 avec possibilité de l'organiser en 2022.

> Le CA du COISL est d'accord sur le principe.

Ce bachelier sera accessible uniquement pour les étudiants porteurs d'un bachelier en APVE mais il pourra y avoir des passerelles, à analyser sur dossier.

7. Article 78 du Décret Paysage¹

C'est très important au vu du contexte actuel. Les supports de cours doivent être déposés pour le 30 novembre au plus tard pour les évaluations de janvier et le 31 mars, pour le deuxième quadrimestre.

Il est demandé au CGP d'entériner la liste de ces cours. On la discutera lors de la prochaine séance le 1^{er} décembre.

Les supports de cours sont à envoyer à Marc Streker.

¹ **Article 78.** - Chaque Université, Haute Ecole et Ecole supérieure des Arts organisée ou subventionnée par la Communauté française est tenue de mettre à disposition des étudiants régulièrement inscrits, sur son site intranet, les supports de cours dont la liste est déterminée, pour les Universités, par l'organe visé à l'article 17 du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur, pour les Hautes Ecoles, par le Conseil pédagogique et, pour les Ecoles supérieures des Arts, par le Conseil de gestion pédagogique.

Cette mise à disposition des supports de cours visés à l'alinéa précédent est effective au plus tard un mois après le début des activités d'apprentissage visées. est déterminée, pour les Universités, par l'organe visé à l'article 17 du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur, pour les Hautes Ecoles, par le Conseil pédagogique et, pour les Ecoles supérieures des Arts, par le Conseil de gestion pédagogique.

Ces supports de cours peuvent être modifiés suivant l'évolution du contenu précis et de la forme des activités d'apprentissage. Toutefois, ils doivent être mis en ligne au plus tard six semaines avant l'épreuve d'évaluation correspondante.

L'étudiant jouissant d'une allocation d'études qui en fait la demande bénéficiaire, à charge des budgets sociaux de l'Université, Haute Ecole ou Ecole supérieure des Arts, de l'impression sur papier, à titre gratuit, des supports de cours relatif au cursus au sein duquel il est inscrit et qui sont visés dans la liste déterminée à le premier alinéa.

Dans les établissements d'enseignement supérieur qui mettent, par ailleurs, à disposition via impression les supports de cours, le coût de cette impression est soumis à l'avis de la commission de concertation chargée de rendre un avis sur les frais appréciés au coût réel afférents aux biens et services fournis aux étudiants.

8. Point sur les étudiants camerounais

Cette année il y a eu plus de 400 demandes.

On essaie de réguler tout ça, mais ça devient lourd à traiter avec de gros dysfonctionnements. Le SEGEC, via la FEDESUP s'y intéresse mais il n'y a toujours pas de solutions. Nous sommes en contact avec Kevin Guillaume de l'ARES pour envisager une aide. Les solutions sont difficiles à trouver.

Il faudrait valider les motivations des étudiants au préalable et faire une sélection. Puis la procédure suivrait.

Michel Chojnowski : il y a plusieurs pays où les étudiants ont des problèmes d'équivalence. La prolongation des diplômes ne peut durer que trois ans et nous avons écrit à la Ministre pour que les étudiants puissent disposer d'une équivalence pour être à l'aise par rapport à ça. Nous attendons des propositions de sa part.

Danielle Leenaerts : On doit mettre le holà sinon la personne qui s'occupe des dossiers finira par être débordée (ce qui est déjà le cas !!).

Michel Chojnowski: le problème est double, il y a le problème des étudiants en difficultés et les filières. Le système de traitement des informations par emails est à revoir. Certaines institutions exigent des critères académiques minimaux, ça pourrait être une piste à exploiter pour diminuer le nombre de candidats non motivés.

> On pourrait vous dire ce qui existe sur le terrain.

9. Divers :

- Les professeurs allant au-delà de l'âge légal de la pension.

Jean-Louis Lefebvre veut prolonger sa carrière en tant que conférencier avec 4h (cours à préciser). Le CGP approuve.

- Dispenses à entériner.

Julie Dupont a clôturé les dernières dispenses vers le 10 octobre. Concerne une trentaine d'étudiants. Le principe de la dispense est non pris en compte sur le calcul des ECTS. Signature du document de la part des membres du CGP (passer à l'accueil pour signature).

- Michel Chojnowski : Il faut confirmer la FEF pour les étudiants avec les procédures (vote de la contradictoire en vue du choix de l'organisation représentative au niveau communautaire). A faire en octobre.

- Attention à la présence des étudiants au CGP, il faudrait des suppléants.

Prochain CGP : 1er décembre à 12h15 (en visio)

Président : Marc Streker

Secrétaire : Anne Pollet